

SDPREES-F.O.-69 et 42 - Intervention sur les Idex, CESER Rhône-Alpes, 7 avril 2011

Résumé

- Nos revendications : maintien des statuts et des droits des personnels, création des postes nécessaires dans le cadre d'une université républicaine qui doit être un service public présent dans l'ensemble du territoire.
- Les Idex signifient, en complément du « Pacte pour la Recherche », de la LRU et de la mise en place de l'ANR et de l'AERES, une modification considérable des structures d'enseignement et de recherche à l'échelle nationale comme au niveau régional

1°) Niveau national :

- retour sur les modalités de mise en oeuvre : le ministère veut faire émerger « quelques grands pôles à « visibilité internationale » un appel à projets a donc été lancé par le ministère, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.).

- Démarche critiquable :

a) sur la procédure, l' « appel à projets » ou appel d'offres :

-> **il ne s'agit pas d'une initiative ou d'un souhait des universitaires ou des chercheurs**

- c'est un choix politique qui veut réduire la quête du savoir à une compétition économique internationale (arrière-plan : Bologne, « classement de Shangai »).

b) Sur le contenu de l' « appel à projets » :

- **Critères de recevabilité restrictifs, directifs et dogmatiques** : seront primés les projets oeuvrant pour la « définition et mise en oeuvre d'une politique de valorisation et de transfert, l'intensité des relations avec le monde économique, et plus largement avec la sphère socio-économique, les partenariats relatifs à l'insertion professionnelle ... ».

-> tri entre disciplines ou domaines « utiles » et « inutiles », entre établissements, composantes ou labo « utiles » et « inutiles », voire en définitive entre universitaires, chercheurs, ITA, BIATOS « utiles » et « inutiles ». Or il y a besoin de développements théoriques en mathématiques, en physique, ...

- **Appel d'offres contradictoire avec les missions officielles de l'université et des universitaires** (« recherche fondamentale », « délivrer une formation initiale et continue », former « à la recherche et par la recherche »)

-> La mise en oeuvre des Idex entraînerait la remise en cause des structures universitaires actuelles et la dislocation du caractère national de l'enseignement supérieur et la recherche

-> conséquence : indépendance et liberté de recherche remises en cause ;

- Sont privilégiés les projets qui s'affichent comme ayant des conséquences économiques presque immédiates, dans une **vision à court terme** qui s'avère contradictoire avec les rythmes de la recherche comme de l'enseignement.

-> Conséquence : **inégalité structurellement établie dans la recherche comme dans l'enseignement ;**

- traduction territoriale : des points forts mais aussi, en même temps, à cadre budgétaire contraint et au mieux constant, des « déserts » universitaires et de recherche ;

- traduction budgétaire : les financements des activités exclues des périmètres des « Idex » et des « Labex » ne peuvent qu'être amputés

- traduction scientifique : de nombreux secteurs d'enseignement ou de recherche seront en difficulté ;

- traduction sociale : on s'éloigne encore plus d'un accès territorial égal à la recherche et aux études ; la délivrance des diplômes dans le nouveau cadre contribuera à la mise en cause des diplômes universitaires.

2°) Niveau régional :

a) La genèse des projets :

- les projets d'Idex sont présentés par des conglomérats disparates, dans lesquels la représentation des personnels n'est guère assurée
- Les projets ont été rédigés en quelques mois sans information des personnels sur leur contenu ni sur les conséquences que leur réalisation pouvait avoir pour eux

b) Le contenu des projets :

- A Grenoble comme à Lyon l'Idex ne sert à financer que quelques laboratoires et quelques équipements seulement -> inégalité intra-régionale, pas de cohérence scientifique ;
- la part des Sciences Humaines et des Lettres, la part des recherches fondamentales aussi, est singulièrement réduite -> les financements seraient prioritairement affectés à des recherches à rentabilité immédiate, principalement au service des entreprises : l'objectif affiché de l'Idex Lyon-St-Etienne est de créer un « hub entrepreneurial ».
- le projet «Imagine» se veut le prolongement direct d'un accord entre le PRES d'une part, le Medef, la CGPME, les banques et des entreprises de la région d'autre part. Ce projet apparaît ainsi comme l'expression de l'utilisation de l'enseignement supérieur public au service d'intérêts particuliers et privés.
- le projet « Imagine Lyon-St-Etienne » prévoit la délivrance directe de diplômes en dehors du contrôle des universités
- Dans le prolongement du « grand emprunt », l'Idex apparaît ainsi comme un transfert d'argent du public vers le secteur privé, au même titre que le Crédit Impôt Recherche ou les divers PPP immobiliers

c) Les conséquences sur la « gouvernance » et les structures universitaires

- le projet impliquerait, au bout de quelques années, un changement radical dans ce que l'on appelle la « gouvernance » des universités et de la recherche : représentation des personnels encore affaiblie, place prépondérante des « personnalités extérieures » (principalement du monde économique)
- il impliquerait aussi la **refonte complète des structures universitaires actuelles** : dans le cas de « Lyon-St-Etienne Imagine » disparition des structures universitaires actuelles (voir schéma du projet p. 56).
- Cette refonte des structures entraînerait des « **mutualisations** » **de services qui se feraient aux dépens de l'emploi universitaire** -> Idex ne créeront aucun emploi dans les entreprises mais en supprimeront dans les universités ou dans les organismes de recherche.

-> Il est donc demandé au CESER Rhône-Alpes de manifester par son vote son désaccord avec ce volet du SRESRI.